



PORSCHE

MR Luc

Facture N° : 11/1711/100042

13500

MARTIGUES

Date	N° document	N° client	N° TVA	Echéance	Page
10/11/2017	11/1711/100042	1 063 332		10/11/2017	1

Référence	Description	Quantité	P.U HT	€	%	Montant HT	€	Montant TTC	€	C
N° OR 1 068 814	Mat. / Véh. PORSCHE 911 - 997 430 - 911 Carrera 4 S Coupé									
Fiche 1 007 051	N° série WP0ZZZ99Z6S730741	Immatriculation								
Clé	N° Moteur	Type mine								
Vous avez été reçu par VIDAL FREDERIC							1ère mise en circulation	09/01/2006		
							Kms	91 267		

Passage au banc de test

Lecture des plages de sur-régime :

- 17068 plages 1 à 1714.9h
- 1726 plages 2 à 1711.8h
- 409 plages 3 à 1573.5h
- 76 plages 4 à 1495.9h
- 1 plage 5 à 892.7h
- 0 plage 6

Lecture des heures de service moteur : 1717h

Vitesse moyenne : 53.15 kmh

Main d'oeuvre

MOT1	MO MECANIQUE NORMAL	2,00	107,92	215,83	259,00	1
------	---------------------	------	--------	--------	--------	---

REGLEMENT : especes - cheque - carte - differe -

HT €	% TVA	TVA €	TTC €
215,83	20,00	43,17	259,00
			Total TTC 259,00 €
En votre aimable règle 10/11/2017 259,00 €			
215,83		43,17	259,00
Total des règlements			259,00 €

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1.5 fois le taux intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée (article L. 441-10 du Code de Commerce)

Centre Porsche Marseille
 13011 Marseille
 Tél. 04 91 19 63 40 - Fax 04 91 19 63 49
 www.centreporsche.fr/marseille
 SIRET 404 206 047 00023 - APE 4511Z - NIC FR 07 404 206 047



PORSCHE

Consultation du boîtier DME :

- Statut du compteur d'heures d'utilisation pendant le dernier événement de surrégime
- Statut actuel du compteur d'heures d'utilisation

La base de l'évaluation technique est la **différence** entre le **statut actuel** du compteur d'heures d'utilisation et le **statut où l'évènement de surrégime s'est produit**. Cela s'applique à toutes les plages de régime dans lesquelles tous les événements de surrégime ont été mémorisés.

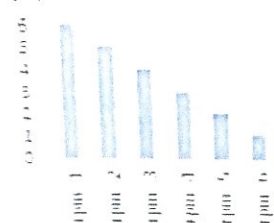
Le nombre d'allumages dans les plages de régime pertinentes 1 à 6 doit diminuer avec l'augmentation de la plage de régimes (1.).

Les événements de surrégime non plausibles mémorisés dans l'unité de commande DME peuvent être ignorés. Voici quelques exemples de surrégime non plausibles :

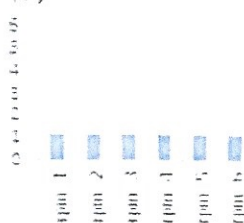
- Un seul allumage dans chaque plage de régimes de 1 à 6 (2.).
- Un seul allumage dans chaque plage de régimes 5 et 6 (3.).
- Dépassement du nombre d'allumages maximum dans une plage (65536 allumages), le compteur démarre à nouveau avec 1 (4.).

schematic representation:

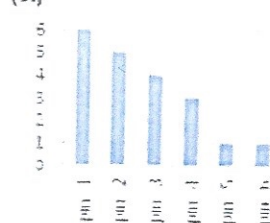
(1.)



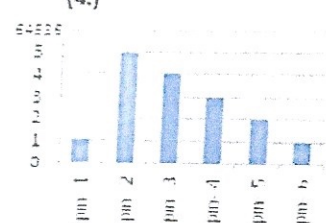
(2.)



(3.)



(4.)



La procédure d'évaluation décrite ci-dessus **n'est pas nécessaire pour les véhicules à transmission automatique** (Tiptronic, PDK).

Si la procédure ci-dessous nécessite la création d'un ticket PRMS avant l'octroi de la garantie Porsche Approved, veuillez **vous reporter** au n° de ticket **PRMS respectif** lorsque vous **télétransmettez le CRAV dans PQIS**.

La mémoire d'erreurs ne doit pas être supprimée avant de créer le CRAV. Dans le cas d'erreurs enregistrées, une brève déclaration concernant la procédure de correction planifiée/exécutée sera appréciée.